

COMMUNE DE CONTINVOIR

**N° 4 /2022 VC**

**Le Maire de la commune de CONTINVOIR,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la demande formulée par Madame Angélique BINET demeurant 235 route de la Bluterie à GIZEUX (37340), tendant à obtenir l'autorisation de stationner un véhicule sur le territoire de la commune pour la vente de « produits locaux alimentaires et non alimentaires » les vendredis de 08h15 à 12h15 ;

Considérant que Mme Angélique Binet est inscrite au registre des commerces et des sociétés sous le numéro Tours A 903 146 306 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Mme Angélique BINET est autorisée à stationner, à titre gratuit, sur la Place du Mail, tous les vendredis de 8h15 à 12h15, pour la vente de produits frais et locaux et non alimentaires.

**Article 2 :**

La présente autorisation est délivrée pour une année qui commencera à courir le premier jour d'exploitation du commerce sur la commune.

Elle sera renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Il pourra être mis fin à la présente autorisation sans que le demandeur puisse prétendre à quelconque indemnisation en cas de manquement à l'une des causes du présent arrêté.

**Article 3 :**

La présente autorisation ne dispense pas le demandeur de s'acquitter des droits, taxes et impôts dont il serait redevable pour l'exploitation de son commerce.

Le droit des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 5 :**

Toute dégradation du domaine public qui pourrait être constatée du fait du stationnement du véhicule sera remise en état aux frais exclusifs du demandeur.

**Article 6 :**

L'exploitation du commerce est réalisée aux risques et périls exclusifs du demandeur. En aucun cas, la commune ne pourra être retenue responsable de tout incident qui pourra survenir du fait du stationnement ou de l'exploitation commerciale.

**Article 7 :**

Ampliation adressée, pour exécution, chacun en ce qui le concerne à :

- Madame Angélique BINET, la demandeuse
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Bourgueil
- Monsieur le Maire de Continvoir

Fait à Continvoir le 17 mars 2022

Le Maire  
**François GRANDEMANGE**

